

Réintégrer son domicile

Voici comment réintégrer votre domicile en toute sécurité après l'avoir évacué.

Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, vous pouvez réintégrer votre domicile. Avant de le faire toutefois, prenez connaissance des consignes de sécurité qui se trouvent dans ce document. Ces consignes sont présentées selon le type de sinistre auquel vous avez été confronté et ce que vous voulez faire.

Consignes générales

- Réintégrez votre domicile de jour, alors qu'il est plus facile de voir les problèmes et les dangers.
- Documentez les dommages subis à votre domicile en prenant des photos.
- Appelez Info-Social au numéro 811 si vous sentez le besoin d'obtenir de l'aide psychosociale.

Après une panne de courant prolongée

Je veux utiliser mes appareils électriques

Rétablissez l'alimentation électrique de la maison par le panneau de distribution. Attendez que la température et l'humidité soient revenues à la normale avant de remettre graduellement en fonction tous les appareils électriques.

Je veux chauffer mon domicile tout en évitant les intoxications au monoxyde de carbone

Ne chauffez jamais votre domicile avec des appareils fonctionnant au gaz comme une cuisinière, une chaufferette d'appoint, une chaufferette de camping ou un barbecue. Ces appareils peuvent dégager du monoxyde de carbone, un gaz toxique qui ne se voit pas et qui ne se sent pas. Il peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort. **Seul un avertisseur peut vous alerter de sa présence.**

Si vous utilisez une génératrice, installez-la :

- à l'extérieur de votre maison ou de votre garage, que celui-ci soit intégré à votre maison ou situé à côté;
- le plus loin possible des portes et des fenêtres.

Je veux consommer les aliments demeurés dans mon réfrigérateur

Après une panne de plus de six heures, trieux avec soin les aliments qui sont demeurés dans votre réfrigérateur afin d'éviter les toxi-infections alimentaires. S'ils ne présentent aucun signe de détérioration, les aliments suivants peuvent être conservés :

- Fruits et légumes frais entiers;
- Jus de fruits pasteurisés;
- Tartes aux fruits, gâteaux, muffins, biscuits;
- Fromages à pâte ferme en bloc, fondus ou en tranches;
- Beurre, margarine;
- Confitures, gelées, marmelade, tartinades sucrées, beurre d'arachides;
- Moutarde, ketchup, sauce à salade, sauce BBQ, sauce à tacos, vinaigrettes commerciales, olives, marinades.

Je veux consommer un médicament entreposé au réfrigérateur.

Ne consommez pas les médicaments se trouvant dans votre réfrigérateur et retournez-les à la pharmacie pour destruction.

Si ces aliments n'ont pas une apparence normale, jetez-les sans hésiter. Mettez à la poubelle tous les autres aliments, même si leur apparence vous semble correcte.

Je veux consommer les aliments demeurés dans mon congélateur

Un aliment décongelé ne peut pas être congelé à nouveau. Tous les aliments qui ont décongelé durant la panne doivent être jetés, peu importe leur apparence. De façon générale, un congélateur en bon état et rempli à pleine capacité peut conserver les aliments congelés pendant 48 heures. Un congélateur à demi rempli conserve les aliments congelés pendant environ 24 heures.

Pour de plus amples informations sur le tri des aliments, communiquez avec la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments par téléphone, au numéro 1 800 463-5023, ou par courrier électronique, à l'adresse dgsaia@mapaq.gouv.qc.ca, ou consultez le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Je veux dégeler la tuyauterie en hiver

Si la tuyauterie a gelé, faites appel à une entreprise spécialisée qui a l'expertise et les outils pour la dégeler de la bonne façon. Visitez le site Internet de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec pour connaître les règles entourant la pratique de cette spécialité et pour consulter le répertoire des membres.

Après une inondation

Je veux consommer l'eau

Si l'eau de votre domicile provient d'un **réseau d'aqueduc**, elle est potable, c'est-à-dire propre à la consommation, à moins d'un avis contraire émis par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. Vous pouvez donc la boire ou l'utiliser pour préparer les repas ou vous brosser les dents, par exemple. En cas de doute quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de votre eau, communiquez avec les autorités municipales avant de la consommer.

Si l'eau de votre domicile provient d'un **puits individuel**, elle doit être considérée comme non potable, c'est-à-dire impropre à la consommation, même si elle paraît claire et sans odeur. **Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.**

Je veux désinfecter mon puits

Attendez un minimum de 10 jours après le retrait définitif des eaux d'inondation avant de désinfecter votre puits et de faire analyser votre eau.

Nettoyez votre puits de la façon suivante :

- Retirez les corps étrangers et les dépôts à l'aide d'une épuisette;
- Versez de l'eau de Javel dans le puits en vous assurant de bien la mélanger avec l'eau du puits. Pour vous aider à faire le mélange, vous pouvez raccorder un tuyau d'arrosage au robinet le plus proche et rincer la paroi intérieure du puits. La quantité requise d'eau de Javel dépend du type de puits, de son diamètre et de sa profondeur. Référez-vous aux tableaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour connaître la quantité requise pour la désinfection, à l'adresse www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm;
- Brossez la paroi intérieure du puits pour la laver;
- Allez à l'intérieur de votre résidence et ouvrez tous les robinets. Lorsque vous sentez l'odeur de l'eau de Javel à la sortie de chacun des robinets, fermez-les et tenez-les fermés pendant 24 heures;
- Après 24 heures, videz toute l'eau de votre puits. Pour ce faire, ouvrez les robinets et laissez l'eau couler jusqu'à ce que l'odeur de l'eau de Javel disparaisse.

Je veux faire analyser l'eau de mon puits

Une semaine après avoir désinfecté votre puits, faites faire par un laboratoire accrédité une analyse bactériologique de l'eau. Les résultats permettront de déterminer si l'eau de votre puits répond aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable. L'analyse doit montrer l'absence de contamination, car c'est à ce moment que l'eau du puits sera considérée potable à nouveau. Pour connaître le laboratoire accrédité le plus près de chez vous, consultez le site Internet du Centre d'expertise en analyses environnementales du Québec, à l'adresse www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/1la03.htm.

Quatre semaines après le traitement de désinfection de votre puits, faites faire une autre analyse de votre eau par mesure de précaution. Si les résultats ne sont pas conformes aux normes, faites inspecter votre puits par un puisatier.

Tant que vous ne savez pas si l'eau de votre puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.

Pour en savoir plus sur les normes de qualité de l'eau potable, communiquez avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par téléphone, au numéro 1 800 561-1616, ou par courrier électronique, à l'adresse info@mddelcc.gouv.qc.ca.

Je veux nettoyer ma résidence

Dans les 24 à 48 heures suivant une inondation ou dès que vous réintégrez votre domicile après l'avoir évacué, nettoyez, désinfectez et asséchez tous les objets et les surfaces qui ont subi des dégâts d'eau pour éviter, notamment, l'apparition de moisissures. Pour un nettoyage efficace et sécuritaire, assurez-vous de respecter l'ordre des étapes suivantes :

- 1) Portez l'équipement de protection nécessaire (masque, gants et bottes de caoutchouc, vêtements et lunettes de protection) afin d'éviter tout contact de la peau, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés;
- 2) Ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer les pièces et faire baisser le taux d'humidité à moins de 50 %;
- 3) Lavez avec du savon sans ammoniac et de l'eau chaude propre les surfaces et les objets qui ont pu être en contact avec de l'eau souillée. Rincez-les avec de l'eau propre. Durant le nettoyage, assurez-vous de :
 - Jetez tous les matériaux poreux (tapis, isolant, panneau de gypse, etc.) qui sont humides ou qui ont été en contact avec l'eau de l'inondation. Débarrassez-vous aussi des objets ne pouvant pas être nettoyés de façon satisfaisante ou dont la rembourrure a été trempée (matelas, oreillers, coussins, jouets en peluche, etc.) pour prévenir l'apparition de moisissures ou l'exposition à certains microbes;
 - Ouvrez les murs et enlevez la cloison sèche, les lambris et l'isolation jusqu'à au moins 50 cm (20 pouces) au-dessus de la marque la plus élevée laissée par l'eau. Attendez que tout soit sec avant de refermer;
 - Jetez les appareils ayant des filtres ou de l'isolant s'ils ont été mouillés (réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, lave-vaisselle, etc.);
 - Jetez les aliments qui ont pu être en contact avec l'eau de l'inondation. Jetez aussi les boîtes de conserve qui sont endommagées, ouvertes ou bombées;
 - Jetez les médicaments, les produits de beauté et autres articles de toilette qui ont pu être en contact avec l'eau de l'inondation;
 - Jetez les planches à découper en bois, les tétines de biberons et les sucres pour bébé qui ont pu être en contact avec l'eau de l'inondation;
 - Changez de vêtements de nettoyage tous les jours et lavez-les séparément des autres vêtements.
- 4) Désinfectez les surfaces et les objets qui ont pu être en contact avec de l'eau souillée. Faites-le avec un mélange d'eau et d'eau de Javel. Mélangez la quantité d'eau de Javel recommandée en fonction de la surface à désinfecter. Référez-vous au tableau ci-dessous pour connaître la quantité requise d'eau de Javel concentrée à 5 % ou 6 %.

Recommandations pour la désinfection avec de l'eau de Javel à 5 % ou 6 %

Type de surfaces et d'objets à laver	Quantité d'eau de Javel	Quantité d'eau
Surfaces et objets en contact avec de la nourriture (ex. : comptoirs, assiettes, etc.)	1 cuillère à thé (5 ml)	4 litres (1 gallon)
Surfaces et objets qui n'absorbent pas l'eau (ex. : planchers, fours, éviers, certains jouets, outils, boîtes de conserve non endommagées, etc.)	3 cuillères à soupe (45 ml)	4 litres (1 gallon)

Ne mélangez jamais de l'eau de Javel avec de l'ammoniac ou d'autres détergents

- 5) Laissez les surfaces et les objets lavés et désinfectés sécher à l'air libre.

Je constate la présence de moisissures et souhaite les éliminer

L'apparition de moisissures est possible à la suite d'une inondation. En se développant de façon importante, les moisissures dispersent dans l'air des particules, des spores et des composés respirables qui peuvent entraîner des problèmes de santé.

- Portez attention à la présence d'odeurs de moisi, de terre ou d'alcool ainsi qu'à l'apparition de taches verdâtres ou noirâtres sur les murs ou les plafonds et dans les armoires;
- Jetez les matériaux poreux pouvant contenir des moisissures;
- Pour les petites surfaces facilement lavables, faites disparaître les moisissures à l'aide d'un produit nettoyant domestique sans eau de Javel en suivant les directions du fabricant. Veillez à bien assécher;
- Pour les travaux de nettoyage de grande envergure, faites appel à un entrepreneur spécialisé.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux au www.msss.gouv.qc.ca.

En présence de problèmes de santé, consultez un médecin sans tarder.

Je veux utiliser mes appareils électriques ou rebrancher le chauffage

Faites vérifier l'installation électrique de votre domicile et vos appareils de chauffage par des spécialistes avant leur remise en fonction. Ils pourront détecter les dommages provoqués par l'eau et prévenir d'éventuels dangers. Si l'installation est endommagée, utilisez en attendant qu'elle soit réparée des appareils de chauffage d'appoint conformément aux instructions des fabricants.

Je veux prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

Si vous utilisez des appareils à combustible comme une pompe, un nettoyeur haute pression ou une chaufferette d'appoint, **munissez-vous d'un avertisseur de monoxyde de carbone à pile** puisque ces appareils peuvent dégager du monoxyde de carbone.

Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, respectez les règles d'utilisation, d'entretien et de sécurité de vos appareils à combustible :

- faites fonctionner vos appareils à l'extérieur, le plus loin possible des portes et des fenêtres;
- ne faites jamais fonctionner vos appareils dans un endroit clos, même la porte ouverte;
- n'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air de vos appareils;
- n'utilisez jamais une cuisinière ou un réchaud à gaz pour vous chauffer.

Si l'alarme de votre avertisseur de monoxyde de carbone se déclenche et que vous présentez des symptômes comme des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vomissements, des étourdissements, de la faiblesse, réagissez promptement :

- sortez à l'extérieur;
- composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au numéro 1 800 463-5060.

Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Si l'alarme de votre avertisseur se déclenche et que vous n'avez pas de symptômes, agissez comme suit :

- ouvrez les portes et les fenêtres;
- coupez l'alimentation des appareils à combustible à la source (ex. : débranchez toute bonbonne de propane, de gaz, d'essence, etc.);
- sortez à l'extérieur;
- composez le 9-1-1;

Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.

Pour plus d'information sur les intoxications au monoxyde de carbone, consultez le site Internet Portail santé mieux-être du ministère de la Santé et des Services sociaux au www.sante.gouv.qc.ca.

Je veux nettoyer mon terrain

Prenez les précautions suivantes lorsque vous nettoyez votre terrain :

- Si vous voyez une ligne électrique sur le sol, communiquez avec Hydro-Québec au numéro 1 800 790-2424. Ne touchez jamais aux fils et aux installations électriques qui se trouvent à terre;
- Enlevez avec prudence tous les débris sur votre terrain;
- Ne réutilisez pas le sable ayant servi à remplir des sacs ou à former des digues pour remplir, par exemple, un bac à sable. Communiquez avec votre municipalité pour savoir comment vous en débarrasser.

Je veux consommer les fruits et les légumes de mon potager

Si votre potager a été inondé, jetez les fruits et les légumes ayant poussé hors terre, comme les fraises ou les laitues. Nettoyez soigneusement les légumes ayant poussé sous terre, comme les pommes de terre et les carottes.

Je veux disposer d'un animal mort

Vous pouvez disposer d'un animal mort de la façon suivante :

- Prenez l'animal à l'aide d'une pelle ou d'une serviette;
- Déposez-le dans un sac de plastique résistant et prenez soin de bien fermer ce sac avant de le placer dans un deuxième sac de plastique. Fermez également ce sac;
- Déposez le sac dans une poubelle qui sera vidée par le service habituel de collecte des déchets;
- Nettoyez ce que vous avez utilisé pour manipuler l'animal et lavez-vous les mains à l'eau chaude avec du savon;
- Communiquez avec votre municipalité si vous trouvez le corps d'un animal trop gros pour être mis dans un sac de plastique.

Après une présence importante de fumée

Je veux éliminer la poussière et la suie dans mon domicile

Portez des gants par mesure de précaution et éliminez la poussière et la suie avec de l'eau et du savon. Nettoyez en profondeur les jeux d'enfants et les articles souvent touchés. L'utilisation d'un balai ou d'un aspirateur n'est pas recommandée puisqu'ils déplacent la poussière au lieu de la retirer.

Je veux chasser les odeurs désagréables de mon domicile

Ventilez les pièces adéquatement durant plusieurs heures. Si les odeurs persistent, communiquez avec votre municipalité.

Je veux nettoyer des vêtements ou des textiles dégageant une odeur

Lavez les vêtements comme vous le faites habituellement. Consultez un spécialiste en nettoyage de vêtements et de textiles pour faire nettoyer les objets en tissu, comme les jouets en peluche, qui sont très souillés ou qui dégagent de fortes odeurs.

Je veux consommer les fruits et les légumes de mon potager

Jetez les fruits et les légumes présentant des signes d'altération ou dégageant une odeur de fumée. Respectez les consignes suivantes avant de consommer les fruits et les légumes sur lesquels des particules de suie ou des poussières se sont déposées :

- Nettoyez et rincez à l'eau potable les fruits et les légumes;
- Pelez les aliments recouverts d'une pelure;
- Retirez les feuilles extérieures des laitues.

Après tout sinistre

Je veux remplacer des documents endommagés (carte d'assurance maladie, permis de conduire, certificat de naissance, etc.)

Pour remplacer des cartes, permis ou certificats délivrés par les ministères et organismes gouvernementaux, appelez Services Québec au numéro **644-4545**, accessible par les indicatifs régionaux **418** (Québec) et **514** (Montréal) ou, sans frais, précédé du **1 877**, ou rendez-vous dans un des bureaux de Services Québec où un préposé vous aidera. Vous pouvez également consulter le guide électronique Cartes, permis et certificats, accessible dans le site Internet Services Québec – Citoyens de Portail Québec.

Pour tout savoir sur ce qu'il convient de faire avant, pendant et après un sinistre, consultez le site Internet gouvernemental Urgence Québec.



Urgence Québec



@urgencequebec

Réalisation :

Bureau de l'information d'urgence
Août 2014

Sources :

- Hydro-Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Régie du bâtiment du Québec



**Organisation
de la sécurité civile
du Québec**